

REÇU EN PREFECTURE NANTES, LE

0 6 MARS 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 16 février 2017

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 16 février 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS:

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique, donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET.
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.

<u>ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :</u>

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 février 2017

à 14h30 à La ROCHE BERNARD

4-2 RESSOURCES:

Exercice 2017: budgets: approbation

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 6 décembre 2016.

• Section d'investissement : 4 180 00,00 €

En dépenses, outre le report de crédits engagés en 2016 pour 136 400 €, le paiement du capital des emprunts pour 186 300 €, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux:

Des crédits sont inscrits pour le maintien à niveau du parc informatique (23 000, ϵ), le maintien du patrimoine immobilier (70 000 ϵ), des études (20 000 ϵ), l'achat de véhicules (30 000 ϵ), d'une sonde pour l'estuaire (10 000 ϵ).

Ouvrages:

Des crédits sont inscrits pour 2 322 500 € pour d'importants travaux sur le barrage (mise en sécurité de la tour et du pont levant, travaux sur la vanne 1, mise en sécurité du pont de Cran, mise en place de commandes électriques pour le Rochevilaine....). Il est également envisagé, sous réserve de l'accord des départements, de programmer les études nécessaires à la réalisation de la deuxième écluse du barrage d'Arzal (501 k€).

En recettes, outre le FCTVA pour 244 000 €, des subventions pour 21 000 €, les amortissements pour 965 000 €, le virement de la section de fonctionnement de 1 880 550 € financent la section.

Section de fonctionnement : 6 520 000 €

En dépenses, les charges à caractère général sont stabilisées à 1 518 000 €.

La masse salariale diminue de 10 000 € et passe à 1 890 000 €

Les dépenses imprévues s'élèvent à 130 450 €.

Les intérêts de la dette baissent de 7 000 € et les amortissements de 22 900 €.

Les autres charges de gestion baissent de 8 000 €.

Cette baisse générale des charges permet de porter le virement à la section d'investissement à 1 880 550 €

En recettes, conformément aux orientations budgétaires votées le 6 décembre 2016, la participation statutaire de chaque département est de 450 000 € pour l'exercice 2017.

Les recettes courantes sont comparables à celles de 2016 mais l'excédent reporté de 2016 s'élève à 1 966 180,97 € pour 1 627 476,28 € en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, par 8 voix pour et 1 abstention :

- Vote un niveau de participation de 450 000 € et n'autorise pas le lancement des études de l'écluse d'anti-salinité ce qui supprime une dépense de 501 000 €,
- Adopte le budget principal de l'exercice 2017 tel que proposé,
- Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes.

Pour Extrait Conforme

REÇU EN PREFECTURE

La Présidente

NANTES, LE

0 6 MARS 2017

Solène MICHENOT